

ASSEMBLEE NATIONALE
Reçu le... 11/05/18
Par... ATTIAQUE
Signature... [Signature]

ASSEMBLEE NATIONALE

PALAIS DES CONGRES

LOME - TOGO

Proposition de Résolution

Tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions dans lesquelles les concessions de la gestion d'une partie du Port Autonome de Lomé ont été attribuées au Groupe BOLLORE

Présentée par les députés soussignés

EXPOSE DES MOTIFS

Plusieurs des principaux médias français dont MEDIAPART, le Monde, MARIANE etc. ... ont abondamment rendu compte de ce que, sur la base de documents saisis par la police française en 2016, lors d'une perquisition au siège du groupe BOLLORE à PUTEAUX dans les HAUTS-DE-SEINE, en FRANCE, Monsieur Vincent BOLLORE, Président du Groupe BOLLORE et deux de ses principaux collaborateurs ont été gardés à vue pendant quarante huit (48) heures et ensuite mis en examen (inculpés) par deux juges d'instruction du Pôle financier du Tribunal de Grande Instance de Paris, à qui ils ont été présentés. Monsieur Vincent BOLLORE, propriétaire de la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS qui officie en Afrique de l'Ouest et Centrale et plus particulièrement dans notre pays le TOGO, est mis en examen pour « *corruption d'agents publics étrangers, complicité d'abus de confiance, complicité de faux et usage de faux* ». Il est à préciser, que les faits incriminés auraient été notamment commis pour favoriser l'attribution par les autorités de notre pays, de contrat de concession relatif au marché public de la gestion du Port Autonome de Lomé (PAL).

Les incriminations à l'encontre du propriétaire du Groupe BOLLORE, induisent ou sous-entendent que les concessions obtenues par la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS au TOGO n'auraient pas été obtenues en toute transparence conformément aux règles habituelles d'attribution des marchés publics, mais en raison des contreparties que le Groupe BOLLORE AFRICA LOGISTICS aurait versé aux personnalités et agents publics togolais impliqués dans l'attribution des concessions au Port Autonome de Lomé (PAL).

Ces faits ont été sévèrement commentés en France, en Afrique et dans le monde entier et jettent une ombre épaisse sur la manière dont certains marchés sont attribués au TOGO.

Notre représentation nationale ne saurait rester silencieuse ou inactive face à ces incriminations, d'autant que la société BOLLORE AFRICA Logistics qui est indexée au travers de son propriétaire, est un opérateur très actif au PAL, puisqu'elle y a obtenu la concession du 3^{ème} quai au mole du PAL, la concession quasi exclusive de la manutention des conteneurs et des marchandises transportées en conventionnel. Le propriétaire de BOLLORE AFRICA LOGISTICS se plaît d'ailleurs à soutenir dans certains journaux que : « *l'Afrique est comme une île, qui tient ses Ports, tient l'Afrique* ».